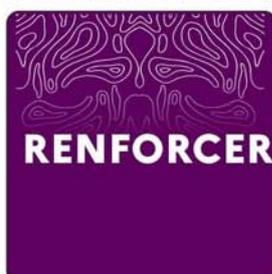
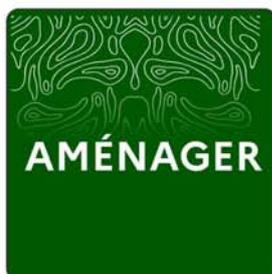
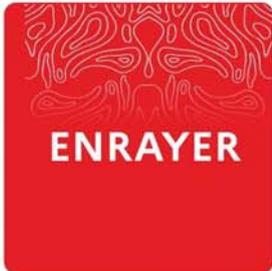




**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE JURA**



20221

# Préface

**Dans le Jura, l'État local se mobilise pour la sécurité des concitoyens et le soutien des activités économiques et sociales.**



J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le bilan de l'action des services de l'État pour l'année 2021, durant laquelle mon prédécesseur David PHILOT s'est évertué à déployer les politiques publiques dans un souci d'implication et d'accompagnement par les services de l'État.

L'élaboration de ce document est l'occasion d'un véritable exercice de transparence à l'attention de celles et ceux qui contribuent ou qui s'intéressent à l'action publique.

Elle permet également de constater la diversité des missions de l'État, garant de l'intérêt général.

Soucieux dans son intervention de la plus grande équité possible entre les concitoyens, entre les territoires et entre les générations, l'État soutient les projets, protège les acteurs, et accompagne les mutations du territoire.

Au travers des chiffres qui vous sont présentés pour le département du Jura, c'est cet engagement quotidien sans faille, et cette formidable capacité à tenir bon face aux crises, que je tiens à saluer.

Après une année 2020 victime d'une crise sanitaire exceptionnelle à tous égards, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la gestion de crise et par la relance économique.

Plutôt qu'une liste exhaustive des actions menées, vous trouverez dans les pages qui vont suivre les axes forts de l'action de l'État territorial, avec pour fil conducteur la sécurité des concitoyens et le soutien des activités économiques et sociales.

A l'instar de 2020, l'action prioritaire de lutte contre la progression de la pandémie, l'accompagnement pour un retour à la vie normale et le déploiement d'une campagne de vaccination d'une envergure sans précédent témoignent d'une mobilisation conséquente exigée par la crise sanitaire. Parallèlement, l'État s'est employé à relever bien d'autres défis, tels que la lutte contre la délinquance (stupéfiants, atteintes aux biens, violences intrafamiliales), la lutte contre l'insécurité routière, et le respect des principes de la République.

L'État local s'est également engagé à soutenir l'emploi et la croissance auprès des acteurs économiques, sans oublier le secteur de l'agriculture, afin de les aider à surmonter les conséquences économiques de la crise sanitaire (233 millions d'euros pour le Jura dans le cadre du plan France Relance) et bâtir les conditions d'une meilleure souveraineté.

Enfin, l'État local s'est investi dans l'aménagement du territoire à travers les dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de demain », et a accompagné la transition écologique et numérique des territoires, la gestion de la ressource en eau, ainsi que le renouvellement forestier.

En parallèle, l'État local a agi pour la priorité éducative et culturelle, a lutté contre les inégalités et a renforcé la cohésion sociale.

**Le Préfet,**

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Serge CASTEL', with a horizontal line underneath.

**Serge CASTEL**

# SOMMAIRE

<b>1 Enrayer la pandémie.....</b>	<b>6</b>
1.1 Organiser la protection de la population contre la pandémie .....	6
1.2 Contrôler les mesures sanitaires .....	7
<b>2 Protéger les citoyens.....</b>	<b>9</b>
2.1 Lutter contre la délinquance .....	9
2.2 Lutter contre l'insécurité routière .....	13
2.3 Garantir le respect des principes de la République .....	15
<b>3 Soutenir l'économie et l'emploi.....</b>	<b>17</b>
3.1 L'État s'engage auprès des acteurs économiques pour soutenir l'emploi et la croissance.....	17
3.2 Soutenir l'agriculture.....	21
<b>4 Aménager les territoires et accompagner leurs transitions.....</b>	<b>28</b>
4.1 Assurer le développement et la cohésion des territoires .....	28
4.2 Accompagner la transition écologique des territoires .....	31
4.3 Accompagner la transition numérique des territoires .....	38
<b>5 Agir pour la priorité éducative et culturelle.....</b>	<b>41</b>
5.1 Agir pour l'éducation et valoriser la formation professionnelle .....	41
5.2 Promouvoir l'engagement civique.....	45
5.3 Agir pour la conservation du patrimoine.....	48
<b>6 Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités.....</b>	<b>50</b>
6.1 Agir pour l'hébergement et le logement des plus démunis .....	50
6.2 Renforcement de la veille sociale.....	51
6.3 Garantir l'égalité des droits.....	52

ENRAYER LA PANDÉMIE



TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS



CENTRE  
DE  
ACCINATION

## 1 Enrayer la pandémie

### 1.1 Organiser la protection de la population contre la pandémie

#### Chiffres clés

**19** centres de vaccination dans le Jura,  
**559 280** injections réalisées au total (centres, médecine de ville, établissements...),  
**399 580** injections réalisées sur l'ensemble des centres de vaccination (chiffres au 25/01/2022),  
**212 440** personnes vaccinées en schéma complet,  
**184** opérations mobiles (87 dépistages, 75 vaccinations et 22 préventions).

#### Opérations d'aller-vers (intervention pour proposer de la vaccination et du dépistage aux publics précaires)

- Quartier Prioritaire de la Ville : la Marjorie à Lons, les Mesnils Pasteur à Dole ;
- Centres d'accueil : Coop'Agir, Oppelia Passerelle 39 ;
- Aires d'accueil de gens du voyage à Choisey ;
- Mise en place de la vaccination à domicile portée par les centres de vaccination et le vaccibus.

#### Subvention FIR

Prise en charge des coûts relatifs à la vaccination sur la base des dépenses éligibles suivantes : surcoût et recrutement personnel, salaire du chef de centre, indemnisation des bénévoles, entretien du local, frais de télécommunication, achat de matériel informatique et fournitures de bureau, achat d'équipements de protection individuels et matériels de désinfection et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : prise en charge des loyers, du coût de gardiennage et de sécurité des centres de vaccination.

#### Dispositif Médiateurs Lutte Anti-covid





## 1.2 Contrôler les mesures sanitaires

### Chiffres clés

**11** arrêtés préfectoraux portant obligation de port du masque ;  
**1 871** établissements recevant du public (ERP) contrôlés par les forces de l'ordre.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire puis de la gestion de la sortie de crise sanitaire, les services du cabinet de la préfecture ont assuré une veille juridique permanente sur l'année 2021, afin de s'assurer de la bonne application des mesures sanitaires et de l'information des élus et de la population.

Ainsi, **11 arrêtés portant obligation de port du masque** ont été pris depuis le début de la crise sanitaire sur le département du Jura et **5 concernant d'autres mesures** : restrictions de rassemblements, mesures applicables dans les ERP, interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique. Les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) ont été fortement mobilisées afin de s'assurer de la bonne application de ces mesures.

En 2021, **684 ERP ont été contrôlés en zone police, et 1 187 en zone gendarmerie.**



# PROTÉGER LES CITOYENS

**POLICE NATIONALE**



**Gendarmerie**  
nationale





## 2 Protéger les citoyens

### 2.1 Lutter contre la délinquance

#### 2.1.1 La délinquance reste globalement maîtrisée dans le Jura

Fin 2021 et malgré une comparaison avec l'année 2020, exceptionnellement faible en matière de délinquance d'appropriation en raison de la crise sanitaire, les chiffres de la délinquance dans le Jura restent maîtrisés.



La seule exception concerne les violences intrafamiliales.

Leur augmentation continue s'explique à la fois par la libération de la parole et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des victimes, mais aussi par une hausse des violences elles-mêmes, le plus souvent sur des femmes et dans un contexte de consommation d'alcool ou de stupéfiants. Le point suivant en détaille la situation.

La lutte contre les stupéfiants a également été l'une des priorités de l'année 2021 pour les forces de sécurité intérieure sur le département.

En zone gendarmerie, **497 délits** de consommation de stupéfiants ont été relevés dont **113** ont fait l'objet d'une **amende forfaitaire délictuelle**. En zone police, ont été constatés **161 usages de stupéfiants** dont **41** ont fait l'objet d'**amendes forfaitaires délictuelles**.



En zone police, **3 points de deal** ont été démantelés en 2021, et de nombreuses opérations de contrôles ont été menées, notamment à Dole en lien avec la police municipale, dans le cadre du Contrat de sécurité intégré signé en décembre 2021.





## PROTÉGER LES CITOYENS

---

**Les atteintes aux biens** ont chuté depuis 2020 à un niveau d'environ 4 000 faits annuels dans le Jura. Il faut naturellement mettre cette baisse en perspective avec les effets de la crise sanitaire, mais cette tendance s'est confirmée en 2021 malgré la levée progressive des restrictions. En 2021, les atteintes aux biens représentent 3 681 faits constatés, principalement constitués de vols sans violences. Parmi ces faits, on peut noter 411 cambriolages de logements.

La délinquance d'appropriation reste largement inférieure dans le Jura en comparaison aux taux nationaux. **En 2021, le taux annuel pour 1000 habitants des atteintes aux biens est de 14,17 faits dans le Jura contre 25,90 au niveau national.**



## 2.1.2 Traitement des violences intrafamiliales

### Chiffres clés

**1 992** faits constatés de violences (AVIP), en hausse de 6 % par rapport à 2020, dont **1 207** faits de violences physiques non crapuleuses, en hausse de 14 % par rapport à 2020, dont **265** faits de violences sexuelles, en hausse de 11 % par rapport à 2020.

**2 274** victimes de violences (AVIP), en hausse de 5 % par rapport à 2020, dont **850** victimes de violences dites intrafamiliales (comprenant 76% de femmes), dont **513** victimes de violences conjugales (comprenant 84% de femmes),

Pour mémoire, le « chiffre noir » des violences non dénoncées est estimé par les enquêtes « cadre de vie et sécurité » menées par l'Insee et l'Ondrp (2009-2019). Seules 22% des victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint se déplacent à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits.

Pas de féminicide en 2021 dans le Jura. Plus d'un tiers (**37,5%**) des victimes de violences sont des victimes de violences intrafamiliales :

- création de quatre places d'hébergement d'urgence au profit des femmes victimes de violences (4 appartements dédiés en diffus à ce jour) ;
- **14 appartements d'insertion** pour des femmes victimes de violences avec ou sans enfants ;
- **60 professionnels formés au repérage des violences au sein du couple** ;
- création de **6 places en centre de prise en charge des auteurs** (CPCA « pré-sentencielles, et « post-sentencielles) ;
- budget Etat égalité femmes hommes : **119 500 euros** pour l'année 2020 dont **104 500 euros** de budget initial et **15 000 euros** en crédits complémentaires.

### A RETENIR

- **Plus d'1/3 des violences constatées sont intrafamiliales (37,4%),**
- **Plus d'1/4 des violences constatées sont conjugales (25,9%),**
- **Plus de 3/4 des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes (76 %),**
- **Plus de la moitié des « coups et blessures volontaires » ont un caractère intrafamilial (53,6%),**
- **1/3 des « viols et violences sexuelles » ont un caractère intrafamilial (28,3%).**

### ACTIONS RECENTES

- **Signature du plan départemental de lutttes contre les violences intrafamiliales le 25 novembre 2021,**
- **Amélioration du parcours d'accueil des victimes par la création d'un second poste d'intervenante sociale en police et gendarmerie en lien avec le Département, et création de la Maison de protection des familles (opérationnelle depuis le 01/01/22).**

En dépit du contexte sanitaire, les associations ont réussi à maintenir leur offre de service au profit des publics, et constatent toujours une fréquentation haute de leurs services, surtout en fin d'année. Les COVIF, animées par le Parquet en lien avec la SDFE, demeurent une instance de régulation et de suivi essentielle.



Le deuxième semestre 2021, dans le cadre d'un projet franc-comtois validé par le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association Saint-Michel-le-Haut a inauguré une antenne dédiée à la prise en charge des auteurs de violence. Six places, dans des hébergements installés à Dole, permettent désormais l'accueil régulier d'auteurs avec des résultats très encourageants (retour à domicile, relations apaisées permettant d'envisager sereinement une séparation, volonté de poursuivre l'accompagnement sans décision de justice...).



La création d'un poste d'intervenant social a permis le recrutement d'un second agent durant l'été 2021. Les intervenants sociaux se sont répartis les activités par zone géographique, afin de couvrir tout le

territoire, et alternent les permanences commissariat/police.

**Le parc d'hébergement fléché « Femmes Victimes de Violence » a été augmenté en 2021. Les places en hébergement d'urgence sont réparties sur le territoire :**

- **ASMH : 1 appartement à Morez et 1 appartement à Mouchard (une à deux femmes, avec ou sans enfant),**
- **Femmes Debout : 2 appartements à Dole pouvant accueillir 4 femmes ou 2 femmes avec enfants.** Des places d'hôtel sont mobilisables si les places dédiées sont occupées.

Ces places sont en cours de stabilisation (CIDFF) : **13 appartements pour 41 places** (accueil avec ou sans enfants). Dans le cadre des places en CHRS, insertion pour familles monoparentales, il existe 43 places. Plus de la moitié des demandes concernent des Femmes Victimes de Violence.



Toutefois, malgré les efforts déployés, des tensions sont apparues en fin d'année 2021 ; afin de répondre aux enjeux, une commission hébergement a été créée en février 2022 et la création de nouvelles places dédiées est espérée dans le Jura.

Le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé le **25 novembre 2021**. Les sessions de formation dédiées au repérage des violences au sein du couple ont été proposées aux professionnels mais les calendriers ont été modifiés en fonction des contraintes sanitaires.

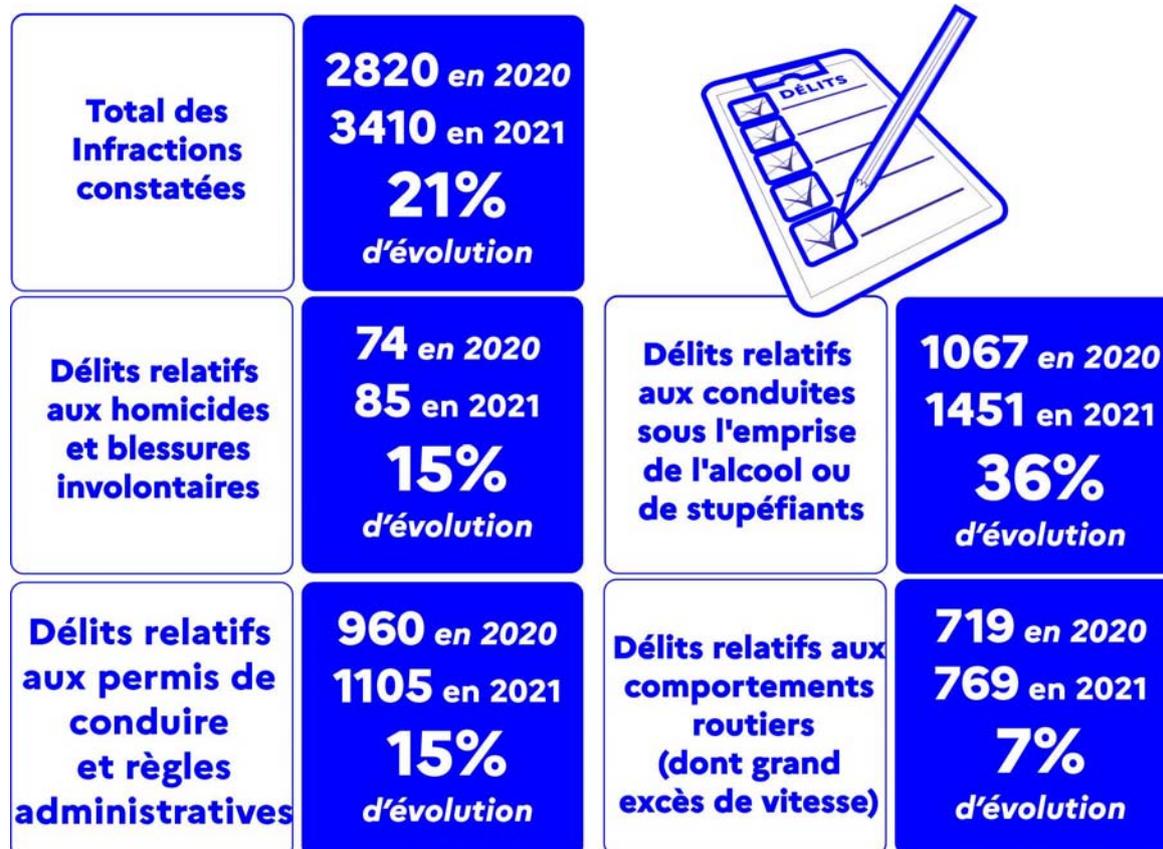


## 2.2 Lutter contre l'insécurité routière

Chiffres clés : les chiffres de l'accidentalité routière :



Les chiffres de la délinquance routière :





## PROTÉGER LES CITOYENS

Si l'année 2020 avait vu une **baisse importante de l'accidentalité routière**, largement liée aux restrictions des déplacements dues à la crise sanitaire, les chiffres des accidents, tués et blessés marquent une hausse en 2021.

**Les principales causes des accidents mortels survenus en 2021 relèvent d'une vitesse excessive ou inadaptée (35%), ou du facteur « addictions » (29%). 5 tués sur 17 se trouvaient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.**

Dans ce contexte, les forces de l'ordre ont été particulièrement présentes sur les routes.

En plus des traditionnelles actions de lutte contre les conduites addictives, les vitesses excessives et les distracteurs de conduite, des actions répressives spécifiques ont été déployées notamment relatives aux poids-lourds et véhicules utilitaires légers sur les axes majeurs du département.

Dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière, **de nombreuses actions de prévention routière ont été mises en œuvre en 2021**, malgré un contexte sanitaire contraignant.

À titre d'exemple, on peut citer **l'atelier de sensibilisation aux risques routiers** pour les conducteurs de bus Keolis en juin 2021, en partenariat avec l'association Cité Jeunes, la journée « sécurité motos » à Moirans-en-Montagne organisée par l'escadron départemental de la sécurité routière (EDSR) de la gendarmerie, la **mobilisation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)** sur des événements comme le Tour Cycliste de l'Avenir à Champagnole, ou encore des actions organisées en lien avec l'autorité judiciaire, comme les audiences de proximité avec témoignages de l'association « Ain'sécurité » et prévention lors des notifications d'ordonnances pénales par les délégués du Procureur.

### Garantir le respect des principes de la République

#### Chiffres clés

**4 réunions** de la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) en 2021.

**La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR)** a été présentée par le préfet aux élus du département, lors d'un webinar tenu en décembre 2021. Cette loi institue notamment le contrat d'engagement républicain, document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes républicains et de laïcité, et qui conditionne l'attribution de subventions publiques.

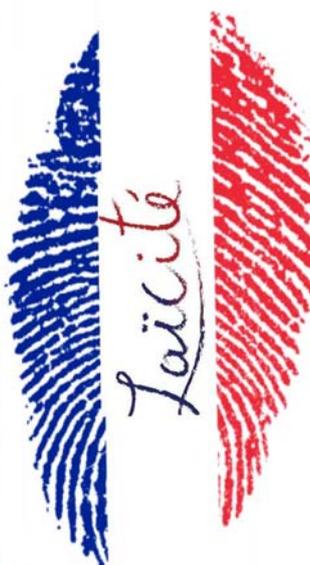
En dépit du contexte sanitaire, **des formations se sont tenues tout au long de l'année sur le thème des Valeurs de la République**

**et de la laïcité**, notamment à destination des directeurs de structures d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, ou encore des travailleurs sociaux.



Des contrôles ont été réalisés par les services de l'éducation nationale dans le cadre de l'instruction en famille, qui peut présenter des risques en matière de repli communautaire, qui concerne, dans le Jura, 58 enfants pour le 1<sup>er</sup> degré et 195 enfants pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Enfin, dans le cadre de l'action partenariale des services de l'État et organismes de protection sociale en matière de lutte contre les fraudes (comité opérationnel départemental anti-fraude - **CODAF**), des **opérations de contrôles** ont été menées fin 2021 sur des commerces « communautaires », notamment dans le Haut Jura.



# SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI





## 3 Soutenir l'économie et l'emploi

### 3.1 L'État s'engage auprès des acteurs économiques pour soutenir l'emploi et la croissance

#### 3.1.1 La gouvernance locale de suivi économique et le déploiement de France Relance

La gouvernance locale de suivi économique a été mise en place en 2020 afin d'assurer les missions suivantes :

- Veiller à la mise en oeuvre des dispositifs nationaux d'aides aux entreprises (fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, activité partielle...),
- Communiquer sur ces dispositifs afin de faciliter les démarches des entreprises,
- Lever les obstacles rencontrés par les divers acteurs économiques,
- Informer, orienter et accompagner les entreprises en difficultés.



Tout au long de l'année, le déploiement de France relance a permis de nombreux investissements qui ont contribué à doper la croissance et à maintenir et à créer des emplois au sein du département. Ainsi, sur les 72 milliards de France relance engagés au niveau national, le département du Jura a mobilisé **233 millions d'euros d'investissement** étatique dans la transition écologique, le renforcement de la compétitivité des acteurs économiques et de la solidarité dans les territoires via de nombreuses actions : soutien des investissements des entreprises (projets industriels, baisse des impôts de production...), mais aussi des collectivités (transition agricole, réhabilitation de friches, accompagnement numérique...), des associations (aides aux personnes vulnérables, actions sociales), et enfin des particuliers (bonus auto, dispositif Ma Prim'Rénov...).





### 3.1.2 Fonds de solidarité et dispositif des coûts fixes

#### Chiffres clés

En 2021 dans le Jura, **6 462 entreprises** ont été bénéficiaires du fonds de solidarité pour un montant versé de **107 millions d'euros** ;  
**12 entreprises** ont bénéficié du nouveau dispositif des coûts fixes pour un montant de plus de **1,5 million d'euros**.

La crise sanitaire liée au COVID 19, débutée en mars 2020, a obligé les pouvoirs publics à la mise en place de dispositifs permettant aux entreprises très impactées économiquement de faire face à leurs difficultés.

Mis en place dès le début de cette crise, les différents plans de soutien ont été prolongés et ajustés tout au long de l'année 2021.

Le fonds de solidarité a ainsi été renouvelé, de même que les autres aides (délais de paiements assouplis ou prêt de trésorerie garanti par l'État). En outre, **de nouveaux dispositifs ont été mis en place afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises concernées.**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, **ces dispositifs sont maintenus** pour les entreprises concernées par les fermetures ou situées dans des territoires encore confinés. Pour le Jura, ne sont concernés que les discothèques ou autres établissements du même type.

### 3.1.3 Le développement de l'apprentissage

#### Chiffres clés

Nombre de contrats d'apprentissage en 2021 : 2 161 ;  
Evolution entre 2017 et 2021 : **+ 61,4 %** ;  
Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue d'un contrat d'apprentissage : **60 %**.

**L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.**

L'apprentissage est une voie d'excellence pour les jeunes avec **un taux d'insertion de 60 % dans l'emploi à l'issue du contrat**, et un levier de recrutement de qualité pour les employeurs.

Le département du Jura bénéficie d'une offre d'apprentissage diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire autour de **26 structures**.

Au total, **195 diplômés en apprentissage sont préparés**, avec des niveaux de diplômés allant du CAP au bac +3, avec une grande diversité de secteurs concernés.

Depuis 2018, les différentes mesures prises par le Gouvernement ont un impact positif sur le développement de l'apprentissage dans le département.

En effet, **la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a permis de faciliter l'accès à l'apprentissage et l'émergence de nouveaux centres de formation.**



Ensuite, les mesures d'aide à l'embauche d'un apprenti prévues dans le **cadre du plan «1jeune 1solution** », issues du plan France Relance, ont permis de mobiliser un plus grand nombre d'entreprises. **3868 demandes d'aide au recrutement d'un apprenti ont été déposées en 2020 et 2021.**



**2161**  
contrats  
d'apprentissage



A fin 2021, **2 161 contrats** avaient été enregistrés pour le Jura, dont 2 092 pour le secteur privé et 71 pour le secteur public.

Ces deux éléments cumulés font que le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de **61.4% entre 2017 et 2021**. Cela concerne également le secteur public, dont le nombre de contrats a quasiment doublé sur cette période.

De plus, un dispositif lancé en mars 2019 permet à des jeunes, insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage par un accompagnement sécurisant autour des savoirs-être professionnels (travail en équipe, ponctualité, autonomie) et des savoirs-faire de base (lire, écrire, compter).

**Entre 2019 et 2021, 65 jeunes ont intégré cet accompagnement dans le Jura.**

A l'issue de l'accompagnement, **28% des jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage, et 23 % ont trouvé un emploi ou poursuivi sur une formation hors apprentissage.**

## 3.1.4 Le développement de l'insertion par l'activité économique

### Chiffres clés

**1 310 nouvelles personnes** accueillies en structure d'insertion en 2021,  
**8,7 millions d'euros** d'aides aux postes ;  
**1,89 millions** d'aide au développement : **929 000 euros** en 2020 et **961 000 euros** en 2021.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement social renforcé en plus d'une activité professionnelle adaptée.

L'objectif est qu'ils retrouvent un emploi sur le marché ordinaire du travail au terme de leur parcours d'insertion. Les salariés en insertion signent un contrat de travail avec la structure d'insertion d'une durée de **4 à 24 mois** (sauf dérogations). Ils perçoivent une rémunération horaire au moins égale au SMIC.



**25**  
structures  
conventionnées  
**9,5 M€**

**1330**  
nouvelles personnes  
accueillies en  
structure d'insertion



Il y a **25 structures conventionnées** dans le Jura qui œuvrent dans des activités diverses, telles que l'entretien des espaces verts, le tri et recyclage, les ressourceries, la friperie, les petits travaux de maintenance, la couture ...

Chaque structure d'insertion est financée selon le nombre de salariés accompagnés. Dans le Jura, l'IAE concerne environ **600 ETP**, pour un montant total d'environ **8.7 millions d'euros**. En 2021, **1 310 personnes** ont été **embauchées** en structures d'insertion.

De plus, l'Etat mobilise le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) pour accompagner les projets de développement des structures.

En 2020 et 2021, dans le cadre des mesures de relance par le gouvernement, le FDI est dédié au soutien de projets de développement, d'investissement ou de professionnalisation, créateurs à court terme d'emplois inclusifs dans les structures d'insertion.

L'enveloppe financière 2021 de **961 000 euros** a été attribuée à **19 structures**.

Le montant total de cette enveloppe de développement de 2020 et 2021 est de **1,89 million**. Les créations attendues de postes d'insertion sont de **248 ETP**, soit une évolution de 41 %.

Cet accompagnement financier a notamment permis de créer de nouvelles activités d'insertion : atelier textile à Lons le Saunier, recyclerie à Arinthod, prochaine ouverture d'un concept store à Saint-Amour.



## 3.2 Soutenir l'agriculture

### 3.2.1 Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs

#### Chiffres clés

**59 jeunes agriculteurs** se sont installés en 2021 avec les aides à l'installation.

En 2021, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont instruit les demandes de dotation jeune agriculteur (DJA), au titre des fonds européens du **FEADER** (à 80 %, le reste étant financé par l'État et le Conseil régional), qui vont bénéficier à **59 jeunes agriculteurs, dont 29 s'installent en hors cadre familial**.

Cela représente au total **2,46M€** de dotation aux jeunes agriculteurs.



**59**  
jeunes agriculteurs  
installés

**2.46 M€**  
de dotation

## 3.2.2 Soutenir l'investissement des exploitations agricoles

### Chiffres clés

**112 dossiers instruits** et validés pour un montant global d'aides FEADER de plus de **6 M€** à destination des exploitations agricoles

Du fait du déploiement du volet « agriculture, alimentation, forêt », les dossiers d'investissement à la modernisation des bâtiments d'élevage, et de la diversification des exploitations agricoles ont été aidés par des crédits du plan de relance : **les montants sont donc plus de 2 fois supérieurs aux montants d'aides en 2020 sur ces mesures.**

**112**  
dossiers FEADER  
**6 M€**  
pour des exploitations  
agricoles



Les services de la DDT ont instruit les aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), en articulation avec le Conseil régional, autorité de gestion de ces aides.

**Les dossiers d'investissements suivants ont été validés, pour les montants indiqués :**

- investissements à la modernisation des bâtiments d'élevage : **53 dossiers pour un montant de plus de 3M€ ;**
- investissements de mise aux normes des dispositifs de stockage des effluents d'élevage : **19 dossiers pour un montant d'aides de plus de 666 700€ ;**
- investissements dans la performance énergétique des bâtiments : **10 dossiers pour plus de 700 000€ d'aides ;**
- investissements dans la réduction des intrants : **15 dossiers pour 458 000€ d'aides ;**
- investissements dans la diversification des exploitations agricoles : **15 dossiers pour 1,2M€.**



### 3.2.3 Apporter une aide au revenu pour les exploitations agricoles

#### Chiffres clés

**1679 exploitations agricoles** bénéficiaires des aides au revenu pour un montant total de **55,52M€**.

A la suite de la campagne de télédéclaration des aides de la politique agricole commune (PAC) du **1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2021**, les exploitants agricoles jurassiens ont pu déposer des demandes d'aides au revenu.



Les aides payées se décomposent ainsi :

→ **1679 exploitations agricoles bénéficiaires des aides découplées (aides surfaciques) pour un montant total de 38,03 M€ ; 1099 exploitations bénéficiaires de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) pour un montant de 14,60 M€ ;**

→ **1022 éleveurs jurassiens bénéficiaires des aides animales (bovines, ovines, caprines...) pour un montant total de 2,89 M€.**

### 3.2.4 Apporter une aide aux exploitations touchées par des aléas climatiques

#### Chiffres clés

Indemnisation au titre des calamités agricoles de **343 élevages**, suite à la sécheresse de 2020.

Suite à la sécheresse de l'été 2020, le recours au dispositif d'indemnisation au titre des calamités agricoles a été ouvert pour les éleveurs impactés.

L'instruction par les services de la DDT a permis d'apporter une indemnisation totale de 1,22 M€ à 343 exploitations d'élevages impactées par cette sécheresse.

De plus, à la suite des épisodes de gel d'avril 2021, ayant impacté lourdement la viticulture et l'arboriculture jurassiennes, les services ont mis en œuvre le plan gel :

- une aide d'urgence à la trésorerie a été apportée en juillet 2021 aux 20 exploitations viticoles et 2 arboricoles concernées pour un montant total de 67 000 ;
- un dégrèvement de taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) pour toutes les parcelles en viticulture du département a été prononcé ;
- la réalisation d'un dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles des épisodes de gel en viticulture par les services de la DDT, qui a été validé au niveau national pour une enveloppe de 5,9M€ qui sera apportée en 2022 aux viticulteurs, apiculteurs et arboriculteurs jurassiens impactés par cet aléa climatique.



Par ailleurs, faisant suite aux fortes intempéries de juillet 2021, les services de la DDT se sont déplacés sur le terrain, pour évaluer les impacts en productions viticoles (glissements de terrain) et maraîchères, dans l'optique de déposer début 2022 un dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles.





### 3.2.5 La contribution CCRF-SSA – contrôle et prélèvements

#### Chiffres clés

**75 alertes** et/ou non conformités signalées par les professionnels ;

**5 toxi-infections alimentaires collectives** ;

Nombre de produits industriels et alimentaires prélevés ;

**+300 prélèvements** pour évaluation de leur conformité ;

**+100** déclarations d'activité d'établissements manipulant des denrées alimentaires reçues en 2021 .

En 2021, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) a participé à garantir la confiance des entreprises et des consommateurs dans l'économie, base de la croissance, par **de nombreux contrôles dans les grandes et moyennes surfaces mais aussi auprès d'industriels.**



**460**  
établissements  
contrôlés

Les inspecteurs de la DDETSPP ont ainsi procédé au **contrôle de 460 établissements** et à **plus de 300 prélèvements** pour s'assurer de la délivrance d'une information loyale auprès des consommateurs et de la qualité et la sécurité des produits alimentaires et industriels. Interlocuteurs de proximité pour les professionnels des filières Jouets et lait cru (AOP Comté, AOP Morbier,...), très actifs dans l'économie jurassienne, les inspecteurs de la DDETSPP ont répondu régulièrement aux questions posées par les professionnels sur les règles d'étiquetage et veillé à une gestion optimale des non-conformités signalées sur les produits.

Dans le secteur agro-alimentaire, la DDETSPP a reçu plus d'une centaine de déclarations d'activité, contre **une moyenne de 30 à 50 déclarations par an**. Le secteur de la restauration (notamment food trucks) et les activités de vente directe d'oeufs y sont très représentés. Tous ces nouveaux opérateurs ont reçu de la DDETSPP une information réglementaire individualisée leur permettant de démarrer leur activité avec une bonne connaissance de la réglementation en vigueur.

En plus de son activité de contrôle, la **DDETSPP a conduit en 2021 des actions de formation auprès des élèves de l'ENILBIO**, agriculteurs et entrepreneurs de demain, sur des thèmes variés : règles sanitaires des produits laitiers, réglementation des produits à base de plantes et des compléments alimentaires.

Ces échanges permettent de sensibiliser les jeunes étudiants à l'importance de prévoir un projet professionnel adapté à leur futur environnement économique et réglementaire et d'y appréhender le rôle de l'administration.



### 3.2.6 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie

#### Chiffres clés

**14 millions d'euros** consacrés ;  
**Enveloppe de 100 000 euros** pour le département du Jura ;  
**3 associations** de protection animale ayant qualité de refuges candidates ;  
**6 dossiers** de demande de subvention déposés, 5 retenus à l'issue de l'étude de leur complétude et éligibilité.

Intervenant sur une très large palette d'espèces d'animaux de compagnie, de rente ou sauvages (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, oiseaux, chiens, chats, reptiles, poissons, abeilles...), le service santé / protection animale et environnementale de la DDETSPP a pour missions la surveillance de la traçabilité et des maladies animales, la préservation du bien-être animal, le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et des détenteurs d'animaux de la faune sauvage captive ainsi que le suivi des secteurs de la pharmacie vétérinaire, de l'alimentation animale, de l'insémination artificielle, de l'équarrissage et des sous-produits animaux.

Dans ce cadre des **inspections et prélèvements sont réalisés** en tout lieu détenant des animaux vivants, semences animales ou sous-produits animaux, dans le cadre d'une programmation annuelle orientée selon une analyse de risques intégrant le suivi d'indicateurs pertinents et de signalements.

En 2021, la DDETSPP du Jura a été sollicitée pour mettre en œuvre le volet du plan de relance relatif au bien-être animal et à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie .

Ainsi trois établissements du secteur associatif œuvrant dans la protection animale ont été soutenus.

La SPA de Dole a bénéficié d'une subvention de 55 000€ pour l'aménagement de ses locaux d'accueil et l'équipement en matériel de soin et de capture des chats errants.

L'association «Nos amis les poilus à 4 pattes» de Saint-Laurent-en-Grandvaux a, quant à elle bénéficié de 21 000 € pour la réparation d'un refuge, l'achat de matériel de capture des chats errants et la campagne de stérilisation féline.

Enfin la SPA de Morez-Morbier, a été à soutenu à hauteur de 23 000€.

# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS



## 4 Aménager les territoires et accompagner leurs transitions

### 4.1 Assurer le développement et la cohésion des territoires

#### 4.1.1 La labellisation des Espaces France Services (PJ1 – PJ2)

##### Chiffres clés

**10** Espaces France Services labellisés en 2021

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le Gouvernement soutient le déploiement du réseau France Services. Ce label permet aux usagers de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique. Ils seront reçus par des agents formés qui pourront les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives.

**Les audits réalisés ont permis la labellisation de 10 France Services au 31 décembre 2021.** Il reste 7 structures à labelliser sur l'année 2022 pour atteindre l'objectif de 25 établi pour le Jura.

Les services de l'État accompagnent la labellisation des maisons de services d'accueil du public (MSAP) existantes et travaillent en lien avec les élus du Jura pour les accompagner dans des projets de création, afin d'étoffer le maillage actuel du territoire.



**Le pilotage et l'animation mis en place depuis le 1er juillet 2019 se poursuivent** pour maintenir la mobilisation et la dynamique engagée, avec notamment la mise en place d'une animation départementale du réseau, initiée en 2021, et qui doit se concrétiser avant la fin de l'année 2022.

# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS

## 4.1.2 Action Coeur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD)

### Chiffres clés

ACV : **2 lauréats** (Lons-le-Saunier et Dole) ;

PVD : **7 lauréats** (Arinthod, Moirans en Montagne, Saint-Claude, Hauts de Bienne, Arbois, Poligny, Salins les Bains).

Les programmes « Action Cœur de ville » et « Petites Villes de Demain » visent à accompagner les collectivités territoriales dans leur projet de territoire, afin de favoriser la redynamisation des villes de moyenne importance en permettant de repenser les complémentarités et coopérations entre le centre et la périphérie de ces villes.

Le programme ACV s'adresse aux villes de rayonnement régional qui ont un rôle de centralité pour leur bassin de vie (hors métropole). Le programme PVD s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité.



Les projets développés dans le cadre de ces programmes s'appuient sur des leviers de développement local et sur les atouts des territoires concernés et s'intéressent à différentes thématiques (habitat/commerces/mobilité/cadre de vie/numérique).

Concernant **ACV**, **deux villes du département du Jura ont été retenues à ce programme** mis en œuvre par le Gouvernement en avril 2018 : **Lons-le-Saunier et Dole**.

Après une phase d'initialisation, les 2 communes sont en phase de déploiement, et ont fait évoluer les conventions vers des opérations de revitalisation du territoire (ORT). Le Gouvernement ayant acté une prolongation du programme jusqu'en 2026, il convient maintenant de travailler à l'évolution de ces programmes sur les deux villes, afin d'aboutir à la signature d'avenants aux conventions de déploiement probablement en 2023.

Concernant **PVD**, **7 villes sont lauréates dans le département**. Les conventions d'adhésion au programme ont été signées entre mars et mai 2021, ces conventions ont évolué vers des ORT et des chefs de projets PVD ont été recrutés par les collectivités.



# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS

## 4.1.3 Accompagner l'aménagement durable des territoires

### Chiffres clés

En 2021 :

- **suivi de 51 procédures** de documents d'urbanisme dont **9 procédures** de type PLUI ;
- **3 000 actes** liés au droit du sol (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, procès verbaux suite aux infractions) ;
- organisation de la commission de conciliation de l'urbanisme qui a versé en 2021 **170 000 euros** de dotation générale de décentralisation (DGD) aux collectivités porteuses de projets de planification en urbanisme ;
- **3 800 dossiers** de fiscalité de l'aménagement instruits au bénéfice des collectivités pour un montant de reversement de **4,9 millions d'euros**.

**Les services de l'État dans le Jura accompagnent les collectivités territoriales dans la traduction des politiques d'aménagement durable des territoires.**

À ce titre, la Direction départementale des territoires est présente aux côtés des communes et des communautés de communes pour faire aboutir les projets d'urbanisme dans le respect des enjeux énergétiques, écologiques, et économiques reconnus dans le département.

Depuis le conseil en amont des procédures (réunion avec les élus, COPIL, COTECH, Réseaux...) au contrôle de la légalité des documents, en passant par l'instruction de dossiers (procédures de planification, demandes d'autorisation d'urbanisme,

demandes de dérogation à la règle de constructibilité limitée en l'absence de SCoT), les services opèrent en lien avec différents partenaires institutionnels (ABF, AMJ, membres de la CDPENAF, CCI, chambre des métiers, chambre de l'agriculture...) dans une recherche de travail collaboratif à la hauteur des enjeux locaux.

Par ailleurs, l'État accompagne le développement et la cohésion du territoire par sa contribution financière au titre de la **DGD urbanisme**.

**Ce concours particulier représente, en 2021, un montant total de 170 860 euros au bénéfice de 17 communes, 6 communautés de communes.**

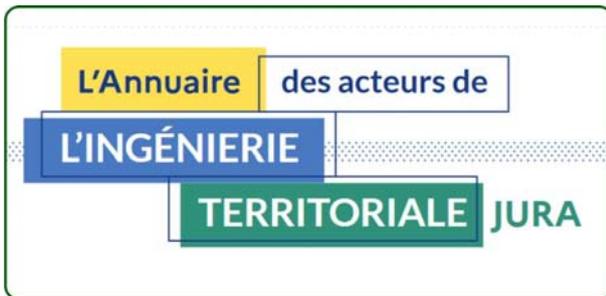


## 4.2 Accompagner la transition écologique des territoires

### 4.2.1 L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

Le préfet du département est le délégué territorial de l'ANCT, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il a désigné comme délégué adjoint, le directeur départemental des Territoires.

A l'issue de cette année de travail (3 comités techniques se sont réunis), l'annuaire a été finalisé et envoyé à l'ensemble des élus du Jura.



Il doit permettre à ceux-ci de trouver le bon interlocuteur qui leur permettra de les accompagner dans leurs différents projets. Lorsque l'ingénierie locale ne peut répondre à la demande des élus, l'ANCT nationale peut être mobilisée et ainsi pallier le manque de ressources locales.

La déclinaison départementale s'est concrétisée par la mise en place le 2 mars 2021 du Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) en présence des élus locaux et des partenaires de l'ingénierie dans le département.

Dans tous les cas, l'organisation mise en place facilite l'accès des collectivités aux ressources en offrant un guichet unique et une mise en valeur des partenaires locaux de l'ingénierie.

Lors de ce CLCT, la feuille de route 2021 a été présentée. Les travaux à mettre en œuvre en 2021 ont compris la création d'un annuaire des acteurs de l'ingénierie locale, la création du pôle départemental EnR, la mise en place de réunions d'échanges à l'échelle des arrondissements préfectoraux.

# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS

## 4.2.2 Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

### Chiffres clés

**8 CRTE** signés au 31 janvier 2022 dans le Jura

A l'automne 2020, le Gouvernement a annoncé la création des CRTE, nouveaux contrats entre l'Etat et les collectivités pour mobiliser les moyens du plan de relance pour soutenir l'économie et engager des projets à long terme qui imprimeront durablement la transition écologique dans les territoires.



Les CRTE ont vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ces contrats doivent être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux. **Pour le Jura, 8 périmètres de CRTE ont été définis en concertation avec les élus.** L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration des CRTE, l'accompagnement des territoires a été assuré par la DDT mais également :

- par l'ANCT pour Val d'Amour, Plaine Jurassienne, Jura Nord, Champagnole Nozeroy et Haut-Jura ;
- par l'ADEME pour le Pays Lédonien ;
- par le CEREMA pour Arbois Poligny Salins.

Tous les CRTE ont respecté le calendrier d'élaboration avec une approbation avant fin janvier 2022. **2022 constituera la 1ère année de mise en œuvre des actions identifiées.** Les services de l'État poursuivront leur accompagnement des collectivités.

## 4.2.3 Pôle de compétence Energies renouvelables (EnR)

Les énergies renouvelables sont aujourd'hui peu implantées dans le Jura. Le pôle de compétence EnR a été créé, dans le cadre de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), afin d'y planifier de façon équilibrée le développement des EnR. Ce pôle a pour vocation d'aider les collectivités et les porteurs de projets à concrétiser leurs démarches dans le respect des règles en vigueur.





## 4.2.4 Améliorer la gestion de la ressource en eau : mise en place d'un comité départemental de l'eau

### Chiffres clés

première réunion le 29 septembre 2021 ;  
**57 participants, dont 13 collectivités locales**

**Face aux enjeux de gestion et de partage durables de la ressource en eau, une gouvernance départementale était requise pour appréhender, les enjeux stratégiques locaux liés au réchauffement climatique.**

Ainsi, il a été décidé la mise en place d'une instance départementale de concertation sur la thématique de l'eau : le **comité départemental de l'eau**, présidé par le préfet, qui vise notamment à :

- faire avancer plus rapidement et suivre l'amélioration de la qualité de l'eau autour des captages du Grenelle, mais également des masses d'eau dans le cadre du déploiement de la directive cadre sur l'eau ;
- trouver des solutions stratégiques pour une gestion quantitative de l'eau, tant en période de sécheresse qu'en période pluvieuse ;
- ajuster les rapports entre l'administration et les acteurs de l'eau pour faire aboutir les projets favorables à une bonne gestion de l'eau ;
- régler les problèmes techniques rencontrés en recueillant les savoir-faire ou en créant des groupes de travail en charge de proposer des solutions ;
- aborder le réchauffement climatique par les capacités d'adaptation du département en les stimulant et en incitant les territoires à diminuer leur vulnérabilité ;

- dynamiser l'émergence de projets innovants permettant une meilleure résilience des territoires ;
- préparer la venue de la sécheresse et les périodes de crise, le partage de l'information et le respect des restrictions notamment par substitution au comité sécheresse.



Ainsi ce premier comité départemental de l'eau a été l'occasion de lancer et de promouvoir plusieurs démarches structurantes pour le département :

- premier plan territorial de gestion de l'eau sur un bassin versant du département ;
- rédaction du nouvel arrêté-cadre sécheresse ;
- appui de la DETR dans la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, articulé en trois avec les crédits de l'Agence de l'eau.

# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS

## 4.2.5 Accompagner le renouvellement forestier (plan de relance)

### Chiffres clés

**138 dossiers ;**

**495ha de renouvellement forestier, 1,59 M€ d'aides du plan de relance**

Le plan de relance dédie des moyens inédits pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

Le taux d'aide est majoré jusqu'à 80 % dans le Jura et en Bourgogne-Franche-Comté, pour tenir compte de la crise des scolytes, qui a fortement affecté les peuplements forestiers.



## 4.2.6 Mettre en place une gouvernance départementale pour la filière bois-forêt

### Chiffres clés

Dans le cadre du Plan de relance, sur les **200M€** consacrés à la filière forêt-bois, **150M€** ont été destinés à la reconstitution des forêts sinistrées et à l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Au titre de ce volet repeuplement, **1M€** a été mobilisé dans le Jura pour le renouvellement forestier des épicéas scolytés, au bénéfice de **38 communes** et pour une superficie de **198 hectares**.

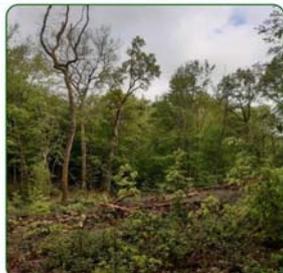
**La réflexion de long terme sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques vise :**

- à préserver la forêt en anticipant et en luttant contre les conséquences de ces changements ;
- à penser la forêt comme un outil de transition énergétique, vers l'atteinte de nos engagements de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les sécheresses des années 2003, 2018 et 2019, suivies de l'épidémie de scolytes dans les forêts d'épicéas de l'Est de la France, illustrent les difficultés de résilience des forêts.

**Les Assises Nationales de la forêt et du bois**, lancées le **19 octobre 2021**, ont marqué l'attachement du Gouvernement à penser la forêt de demain et à rassembler les acteurs de la filière forêt-bois pour travailler aux défis auxquels elle est confrontée.

**Cette filière est constitutive de l'identité et de l'attractivité du Jura, avec 4% de l'emploi salarié dans le département, 50 % de sa superficie recouverte de forêts et plus de 98% de ses communes propriétaires de parcelles.**

**Adaptation  
aux  
changements  
climatiques**



**4%**  
des emplois

**98%**  
communes  
propriétaires

**50%**  
de forêts

# AMÉNAGER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LEURS TRANSITIONS

Les enjeux écologiques mais aussi économiques que comporte la gestion des forêts sont alors des préoccupations prioritaires dans le département.



C'est pourquoi a été instituée une **gouvernance départementale de la filière forêt-bois**, dont la première édition s'est tenue le 08 septembre 2021. Les sujets d'attention de ce Comité sont à la fois la traduction concrète des préoccupations nationales et le reflet des particularités du territoire. Sur la transition écologique ont notamment été abordées :



## → L'adaptation de la gestion forestière au changement climatique :

- les moyens de détection et de lutte contre les scolytes ;
- le recours aux aides proposées dans le cadre du volet forêt-bois du Plan de relance, notamment destinées au repeuplement.

Par ailleurs, M. le Préfet du Jura, conjointement avec M. le Préfet du Doubs, a proposé une mission interinspections sur les effets de la crise des scolytes sur les finances des communes forestières. Les recommandations ont été suivies par le Gouvernement, avec la création d'une enveloppe nationale d'1 million d'euros, répartis en enveloppes départementales à destination des communes forestières aux finances publiques les plus dégradées.

## → La décarbonation de l'industrie :

- le renforcement de la construction-bois, notamment bois local.
- le développement de l'utilisation du bois-énergie, via les aides du volet décarbonation de l'industrie du plan de relance, et l'inscription des projets structurants en cours dans les CRTE.



## 4.2.7 Contrôler les activités industrielles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

### Chiffres clés

Plus de **130 inspections** par an, environ 1 500 **sites** industriels ICPE dans le Jura dont **240 soumis au régime** d'autorisation ou d'enregistrement, dont

- **2 sites SEVESO haut** (Solvay et Inovyn à TAVAUX)
- **9 sites SEVESO bas**

Les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** sont des établissements industriels ou agricoles susceptibles de présenter des risques accidentels ou de provoquer des pollutions et nuisances.

Pour prévenir ces risques, **l'Unité interdépartementale 39-71 de la DREAL exerce la mission de police des ICPE sur les activités industrielles.** Il s'agit de réglementer et contrôler ces établissements, sous l'autorité du préfet et du procureur.

**Le Jura est un département à vocation industrielle historique,** de nombreux secteurs y sont bien implantés, notamment l'agroalimentaire, la plasturgie, le travail du bois, la métallurgie de précision.



Afin de vérifier le respect de la réglementation et prévenir les risques d'accident et de pollution, **plus de 130 contrôles ont été menés par la DREAL en 2021** sur les sites industriels donnant lieu, lorsque nécessaire, à des suites administratives et/ou pénales.

Ces contrôles sont organisés en fonction du type d'activité, du niveau de risque présenté par les installations, des constats des précédents contrôles mais aussi des signalements reçus via des riverains, des élus locaux ou des salariés.

Certains contrôles sont diligentés à la suite des incidents ou des accidents survenus sur les sites industriels.

En 2021, une attention particulière a été portée sur le respect des normes de rejet dans l'eau, sur la gestion des déchets industriels ainsi que sur les risques liés aux activités situées à proximité des sites Seveso, dans le cadre d'une action nationale résultant du retour d'expérience de l'accident Lubrizol survenu à Rouen.

## 4.3 Accompagner la transition numérique des territoires

### 4.3.1 La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

#### Chiffres clés

**8 dossiers** de demande de subvention, au titre du plan de relance, afin d'accompagner la dématérialisation des actes d'urbanisme, instruits pour un montant total de **110 000 euros**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des communes ont l'obligation de proposer un système de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Les communes de plus de 3500 habitants doivent, quant à elles, disposer d'outils numériques permettant de recevoir et d'instruire les autorisations d'urbanisme sous forme dématérialisée. Ces obligations s'inscrivent dans une ambition de transformation numérique de nos administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

Dans ce cadre, la Direction départementale des territoires, en tant que service référent sur le territoire du **programme national « Démat. ADS »**, accompagne les collectivités territoriales dans le déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols, contribue à la coordination des différents acteurs qui interviennent au sein de la chaîne d'instruction (communes, services consultables...) et instruit les dossiers de demandes de subventions.

En effet, les services de l'État ont assuré le déploiement du dispositif à l'échelle du département par :

- des campagnes d'information régulières auprès des secrétariats de mairie, élus et centres instructeurs externes ;
- l'apport d'un soutien technique (mise à disposition d'outils, fiches techniques...);
- un appui financier à travers l'instruction des 8 demandes de subvention, liées au programme « France Relance », présentées par les collectivités engagées dans la démarche, pour un montant total de 110 000 euros.

## 4.3.2 Les conseillers numériques

### Chiffres clés

**22 conseillers** numériques recrutés dans le Jura.

Un nombre important de Français rencontre des difficultés dans l'usage du numérique, y compris pour réaliser des tâches quotidiennes : se rendre sur un site Internet, faire des démarches administratives, utiliser des logiciels de bureautique, des réseaux sociaux, ... Ce manque de connaissance et de prise en main de l'outil numérique peut être vécu comme une véritable souffrance pour celles et ceux qui y sont confrontés.



Pour lutter contre cette « fracture numérique », l'État, dans le cadre de son plan de relance, a lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Conseiller numérique » avec pour objectif est de recruter 4000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national.

Le principe de cet appel à manifestation d'intérêt est simple : une collectivité ou une association recrute un conseiller numérique à temps plein, dont le salaire est pris en charge par l'État pendant deux années.

**22 conseillers numériques ont à ce jour été recrutés par des structures jurassiennes** (associatives, structures publiques), pour des missions pouvant être très variées.

Ainsi, le conseiller peut animer des ateliers bureautiques, aider les usagers à la prise en main de sites Internet courants ou encore les sensibiliser aux réseaux sociaux. Il peut être fixe ou mobile, en fonction des besoins des recruteurs.

Afin de s'assurer que les conseillers numériques sont opérationnels, ils suivent une formation en début de parcours qui peut durer de trois semaines à trois mois, cette formation est prise en charge intégralement par l'État.

**22**  
conseillers  
numériques



**recrutés**  
dans le jura

# AGIR POUR LA PRIORITÉ ÉDUCATIVE ET CULTURELLE



Emploi, formation, volontariat...

## À chacun sa solution.

[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)



## Je m'engage bénévolement

#ChacunPourTous

RDV sur  
**JeVeux  
Aider**  
pour la jeunesse civique





## 5 Agir pour la priorité éducative et culturelle

### 5.1 Agir pour l'éducation et valoriser la formation professionnelle

#### 5.1.1 Favoriser l'égalité filles/garçons en milieu scolaire

#### Chiffres clés

**39 collèges et 13 lycées** dans le Jura ;  
le nombre total de lycéens et de collégiens est de **20 629 enfants scolarisés, 43 000 élèves** avec les élèves du premier degré.

A la suite à la signature de la convention « égalité à l'école (plan 2020-2024) », le premier COPIL égalité s'est tenu en octobre 2021 et a acté des actions à destination de la communauté éducative et des élèves.

#### Pour la communauté éducative :

En 2021, dans l'Académie de Besançon, les 180 référents identifiés en inter-catégoriel (professeurs, CPE, personnels de direction, assistants sociaux, infirmières), parfois en binômes, ont bénéficié d'une formation annuelle sous forme de webinaire en raison du contexte sanitaire. Pour le Jura, une trentaine de professionnels étaient concernés.

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, la DDFE participe à l'élaboration du contenu de formation et à l'animation lorsque cela est possible (session d'une vingtaine de professionnels dans le Jura).

Des formations en présentiel et en distanciel ont également été proposées par le référent égalité professionnelle, dont certaines avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le collège de Moirans-en-Montagne a également bénéficié d'une formation à destination des personnels volontaires grâce à l'association bisontine Léo Lagrange et l'appui financier de la DRDFE.

#### Pour les élèves :

De nombreuses actions ont été proposées : Sciences et techniques, concours Sciences Factor, Femmes et microtechniques, théâtre forum... Le contexte sanitaire a fortement freiné nombre d'entre elles. Toutefois, les acteurs de terrain restent engagés et certains partenaires pourraient permettre en 2022 de développer des actions innovantes : 100 000 Entrepreneurs, France Active, l'Université de BFC, le CLEE...



**La journée du 8 mars 2022 a été l'occasion de relancer la dynamique au sein des établissements scolaires.**

La réflexion est plus particulièrement engagée à certains endroits du territoire. Ainsi, le réseau du Haut-Jura a fait de l'égalité Filles/Garçons, une des priorités de son projet de réseau avec la volonté de renforcer l'ambition scolaire des jeunes filles sur les métiers techniques et l'apprentissage.

### 5.1.2 Mise en place d'une instance de gouvernance départementale en matière de formation professionnelle

Le 18 octobre 2021 a été lancée dans le Jura la première édition d'une instance départementale de gouvernance en matière de formation professionnelle.

A vocation **pluriannuelle**, cette instance propre au département du Jura est **copilotée par le Rectorat d'Académie et la Préfecture du Jura**.

Elle rassemble les acteurs locaux de la formation professionnelle autour d'objectifs communs pour co-écrire une feuille de route « sur-mesure », correspondant aux particularités du département, qui mènent à d'importantes tensions de recrutement (faible taux de chômage, présence de filières fortes telles que l'industrie, le bois, la micro-technique, l'optique...).

A ce titre, une réflexion a été conduite sur **la mise en place d'une formation aux métiers de la tableterie à destination des demandeurs d'emploi**, avec le concours du Conseil Régional, de Pôle Emploi, des Missions locales, du GRETA Jura, de l'opérateur de compétences AKTO et du Clust'er Jura.

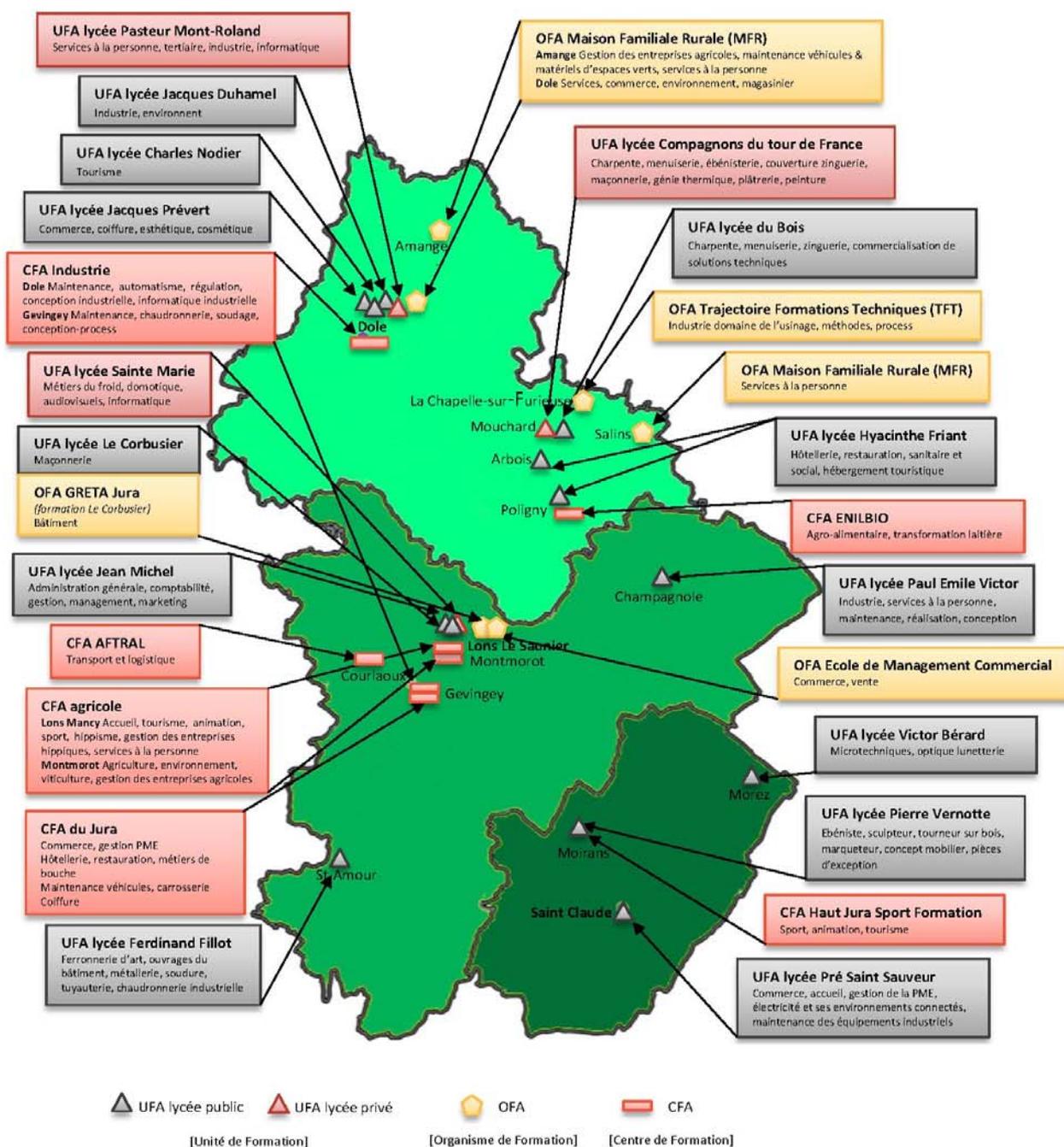
La préparation opérationnelle à l'emploi qui sera ainsi proposée en 2022 répondra aux besoins en compétences spécifiques des entreprises de tableterie du département, et pourra être pérennisée pour faire face aux besoins de recrutement croissants de ces entreprises.

**Les principaux objectifs identifiés sont :**

- **Renforcer la valorisation des filières professionnelles fortes du territoire auprès des jeunes, des prescripteurs et du grand public.**
- **Faciliter la transmission d'information et l'orientation vers les filières professionnelles.**
- **Développer des formules souples de montée en compétences des salariés.**
- **Favoriser l'adaptabilité de l'offre de formation aux besoins en compétences des entreprises du territoire.**

## DEPARTEMENT DU JURA

### Offre de formation en Apprentissage – année 2022



### 5.1.3 Valoriser la formation professionnelle

#### Chiffres clés

Le département du Jura compte à ce jour :

**14 lycées** : 3 LEGT, 5 lycées professionnels et 7 LPO

**4 lycées privés** sous contrat : 1 LEGT et 3 LPO

**3 lycées agricoles**

**1 GRETA** avec plusieurs sites

L'Offre de formation professionnelle dans le JURA en formations initiales :

**55 places vacantes sur 461** dans le Haut Jura

**97 places vacantes sur 684** dans le Jura Nord

**31 places vacantes sur 255** dans le secteur Revermont

#### La transformation de la voie professionnelle

L'intention de la transformation de la voie professionnelle est de redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement professionnel.

**L'éducation nationale adapte ses orientations stratégiques et ses offres de formation aux nouveaux besoins en compétences et à des enjeux forts de sécurisation des parcours.** La mixité des publics dans les établissements (statut scolaire, apprentis, stagiaires de la formation continue) est dans ce contexte un réel levier.

En 2018, l'académie de Besançon et le rectorat ont lancé l'expérimentation « 2+1 », qui permet aux lycéens d'effectuer leur terminale de baccalauréat professionnel en apprentissage.

En 2019-2020, parallèlement à la transformation de la voie professionnelle et à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette expérimentation a été étendue au « 1+1 » en CAP et en BTS, puis au « 1+2 » en baccalauréat professionnel.

Le format 1+1 en CAP (83% des apprentis en mixité) et 2+1 en baccalauréat professionnel (71% des apprentis en mixité) est très largement majoritaire.

En baccalauréat professionnel, 2% des élèves signent un contrat d'apprentissage dès la classe de seconde et 29% dès la classe de première (format 2+1).

**Le développement de l'apprentissage est très lié aux filières et aux secteurs d'activité.**



## 5.2 Promouvoir l'engagement civique

### 5.2.1 Promouvoir le développement du service civique

#### Chiffres clés

**218 volontaires** ont démarré une mission de Service civique en 2021.

Créé par la loi du 10 mars 2010, **l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans**, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire ouvert à tous d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation ;
- d'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à **l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux**, et de proposer aux jeunes un **nouveau cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

**Dans le Jura, 218 volontaires ont démarré une mission de Service civique en 2021, dont 64 sur agréments locaux (structures locales par agréments préfectoraux) et 154 sur agréments nationaux (ministères, fédérations, intermédiation).**

**Plus de 90 000 euros ont été attribués à des associations pour des actions de développement et d'animation du Service civique dans le Jura.** Par exemple, Info jeunes Jura a mis en place l'action "Le service civique se déplace" pour permettre à des jeunes issus d'un milieu rural de pouvoir réaliser une mission de service civique.



### 5.2.2 Assurer la montée en charge du Service National Universel (SNU)

#### Chiffres clés

**114 volontaires**, provenant principalement du Doubs, de Haute-Saône, et de Saône et Loire, accueillis au séjour de cohésion organisé au lycée agricole Edgar Faure de Montmorot du 20 juin 2021.

**91 Jurassiens** ont effectué leur séjour de cohésion dans d'autres départements de la région.

Le **service national universel** est un projet d'émancipation de la jeunesse, visant à créer une société de l'engagement. **S'adressant à des jeunes volontaires de 15 à 17 ans, il aspire à :**

- la transmission d'un socle républicain ;
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires ;
- le développement d'une culture de l'engagement ;
- l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Il se compose en trois phases :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire.
2. **une mission d'intérêt général** auprès des corps en uniformes, dans un service de l'Etat, une collectivité territoriale ou dans une association.
3. la possibilité facultative d'un **engagement volontaire d'au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun





## 5.2.3 Animer la plateforme « je veux aider.gouv.fr »

La **Réserve civique**, dispositif créé par la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, vise à développer le bénévolat civique en France.

Elle permet de mettre en lien des personnes volontaires avec des structures proposant des missions bénévoles sur **10 thématiques d'intérêt général**.

Celle-ci a notamment été mobilisée dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, à travers la plateforme « [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) ».

**Dans le Jura, plus de 1000 personnes se sont inscrites sur la plateforme.**

Environ **90 missions** ont été proposées par une trentaine d'organisations.

La DSDEN a accompagné les structures dans la construction de leur projet d'accueil des volontaires et a validé ensuite celles-ci sur la plateforme.

Le retour d'expérience local a permis de montrer les points positifs de l'utilisation de la plateforme, pour les structures :

- Apporter un soutien logistique pour les élus ou aux dirigeants en temps de crise sanitaire
- Permettre à tous de s'impliquer dans la vie locale
- Proposer différents degrés d'implication aux volontaires (phoning, courses...)
- Réduire le sentiment d'isolement des acteurs du territoire
- Disposer d'une ressource de bénévoles formés et fiables dans la durée



## 5.3 Agir pour la conservation du patrimoine

### 5.3.1 Contrôler et collecter les archives publiques, patrimoine écrit de demain

#### Chiffres clés

**8 formations** assurées ;  
**31 services et collectivités** inspectés et visités ;  
**1,185 kilomètre d'archives** publiques visées pour élimination dans **60 services** et collectivités ;  
**132,5 mètres d'archives** administratives collectées de façon contrôlée.

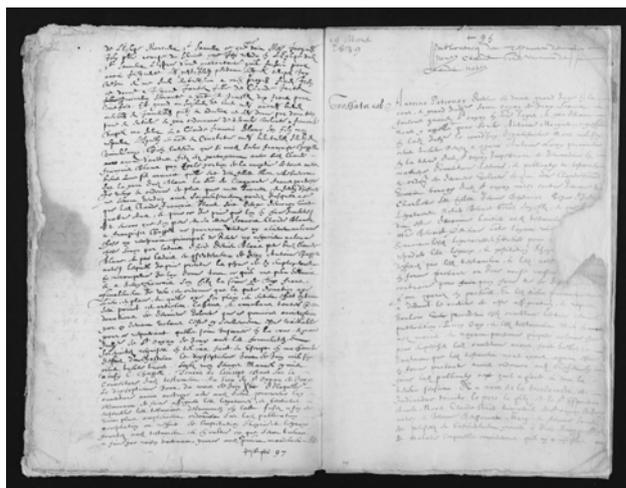
Le **contrôle scientifique** et technique de l'État sur les archives publiques exercé par le directeur des **Archives départementales** vise à diffuser la législation et la réglementation en vigueur relative aux archives publiques, et à vérifier la bonne conservation et gestion des documents papiers et électroniques dans les administrations et collectivités de son ressort, l'élimination de partie de ces documents selon les réglementations en vigueur tempérées par les besoins des services et les spécificités du département en quelques domaines et enfin assurer une collecte soignée et ordonnée des documents formant titre pour les institutions et les particuliers, et ceux qui permettront les études historiques ultérieures.



Le tout s'accompagne de formations informelles in situ ou de formations professionnelles spécifiques.

Cette année, comme la précédente, a été marquée par les **interventions directes par les Archives du Jura** auprès des

administrations d'État nécessitées par des réorganisations, travaux, déménagements et accueil de services très producteurs d'archives (Dirrecte, Dreal, DDT, unité de Dole de l'Onf, Banque de France...), mais aussi d'établissements scolaires à Salins, Bletterans, Lons, Chaussin, Champagnole.



**Les Archives sont présentes auprès des administrations qui dématérialisent les procédures** (conseil, participation aux projets, visas spécifiques...)

La directrice a donné entre autres **deux formations à la gestion des archives en collectivité pour 28 personnes** au sein d'un programme de retour à l'emploi (postes de secrétaires de mairie et assimilé) piloté par Pôle Emploi et le CNFPT.

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



## 6 Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités

### 6.1 Agir pour l'hébergement et le logement des plus démunis

#### 6.1.1 Développer l'offre de mise à l'abri des publics en grande précarité

##### Chiffres clés

Financement pluriannuel Etat de **247 000 euros**

En 2021, l'Etat local s'est engagé pour développer une solution innovante de mise à l'abri, dédiée au public « grands marginaux », repérés sur le bassin lédonien et éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir sur les dispositifs d'hébergement traditionnels, compte tenu de leurs problématiques et/ou addictions.

Avec le concours de la ville de Lons le Saunier et de son **CCAS**, un dispositif expérimental, d'une capacité de **6 places**, a été initié en 2021.

Dans un premier temps, le dispositif a occupé des locaux vacants du complexe sportif de la ville. Par la suite, cet hébergement d'urgence a évolué avec une architecture novatrice, en considérant les principes de l'habitat modulaire.

Ainsi, à compter de l'automne 2021, deux structures de type « **Algéco** », entièrement aménagées et dédiées à l'hébergement de ce public spécifique ont été louées et positionnées à proximité du cœur de ville.

Les bénéficiaires ont été hébergés dans un environnement pensé autour de la prise en charge singulière des personnes en grande marginalité : présence d'une veille de nuit et d'agent de sécurité, possibilité d'accueillir les animaux de compagnie, présence de travailleurs sociaux pour appréhender les problématiques d'addiction.

**Au cours de l'année 2021, 51 personnes ont été accueillies pour un total cumulé de 448 nuitées.**

**51**  
personnes  
accueillies

**448**  
nuitées

Le projet s'est construit en partenariat avec les équipes pluridisciplinaires du **CSAPA** (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et du **CAARUD** (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) de Lons le Saunier.

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



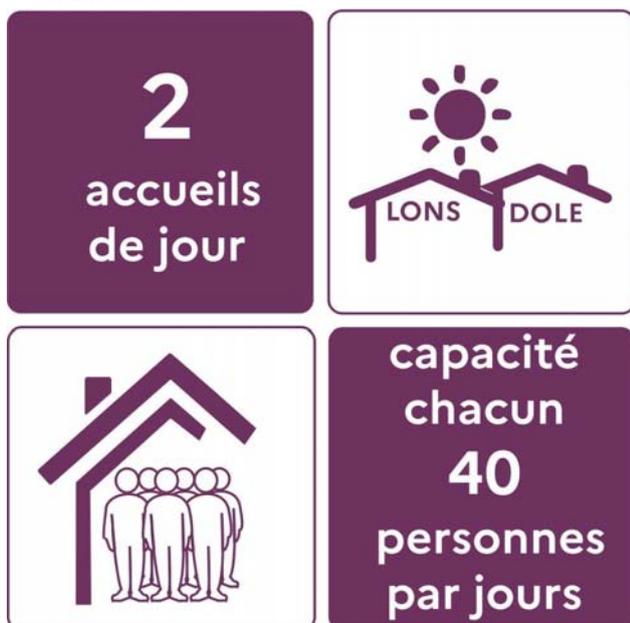
## 6.2 Renforcement de la veille sociale

### Chiffres clés

Réhabilitation de l'accueil de jour de Dole : **91 000 euros.**

Financement des emplois maraudes/coordination et infirmière départementale : **118 000 euros.**

Le département du Jura dispose de **deux accueils de jour, à Dole et Lons le Saunier**. Ces deux structures accueillent, chacune et en moyenne, jusqu'à **40 personnes par jour**. Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute et de socialisation.



Les accueils de jour jouent un rôle essentiel en matière d'accès vers le logement ou l'hébergement, grâce au travail de repérage et de prévention mis en œuvre. En 2021, dans le cadre d'un appel à projet visant la modernisation et l'hominisation des accueils de jour, l'association Coop'Agir et le CCAS de Dole ont bénéficié d'une enveloppe de **91 000 euros pour réhabiliter de nouveaux locaux** et ainsi améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Les missions « d'aller-vers » et de repérage concourent à la réussite des parcours de prise en charge et de (re) insertion socio-professionnelle des usagers. Pour soutenir ces missions fondamentales, la DDETSPP a obtenu le concours des opérateurs pour stabiliser des postes de « référents maraude » à l'échelle locale et départementale.

Ainsi, un poste d'infirmière itinérante départementale pour intervenir auprès des publics en rue, un poste de coordinatrice des dispositifs d'urgence sur la ville de Dole et un poste de travailleur social de proximité sur Lons le Saunier ont pu être financés sur l'année 2021.

Toutes ces ressources travaillent en synergie, en étroite collaboration avec le SIAO 115 et le réseau partenarial (bailleurs, centres de lutte contre les addictions, conseil départemental, professionnel de santé, etc).

**Considérant la valeur-ajoutée de ces actions, la DDETSPP s'efforce de pérenniser le financement de ces emplois pour les années à venir.**

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

## 6.3 Garantir l'égalité des droits

### 6.3.1 Démographie médicale

#### Chiffres clés

**22 Maisons de Santé Professionnelle** en fonctionnement au 31/12/2021 ;  
**3 Centres de Santé** dotés de 2 antennes ;  
**1 CPTS** (34 % de la population du département) ouverte en 2021 ;  
**72 médecins généralistes agréés maîtres de stages.**

L'ARS en lien avec la CPAM, et la FEMASCO (Fédération des Maisons de Santé BFC) travaillent en lien pour développer et mailler le territoire.



**Le développement de l'exercice coordonné dans le Jura s'est poursuivi en 2021**

- Création de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Grand Lons (Avril 2021)
- Ouverture de la MSP de Saint Claude en février 2021
- Ouverture Antenne médicales de Saint-Laurent en Grandvaux rattaché au Centre de Santé de Saint Claude
- Ouverture Antenne médicale de Val Suran rattaché au Centre de Santé de Lons Le Saunier
- Transformation du Centre Infirmier de Tavaux en Centre de Santé Médical (Polyvalent)

### 6.3.2 Investissements

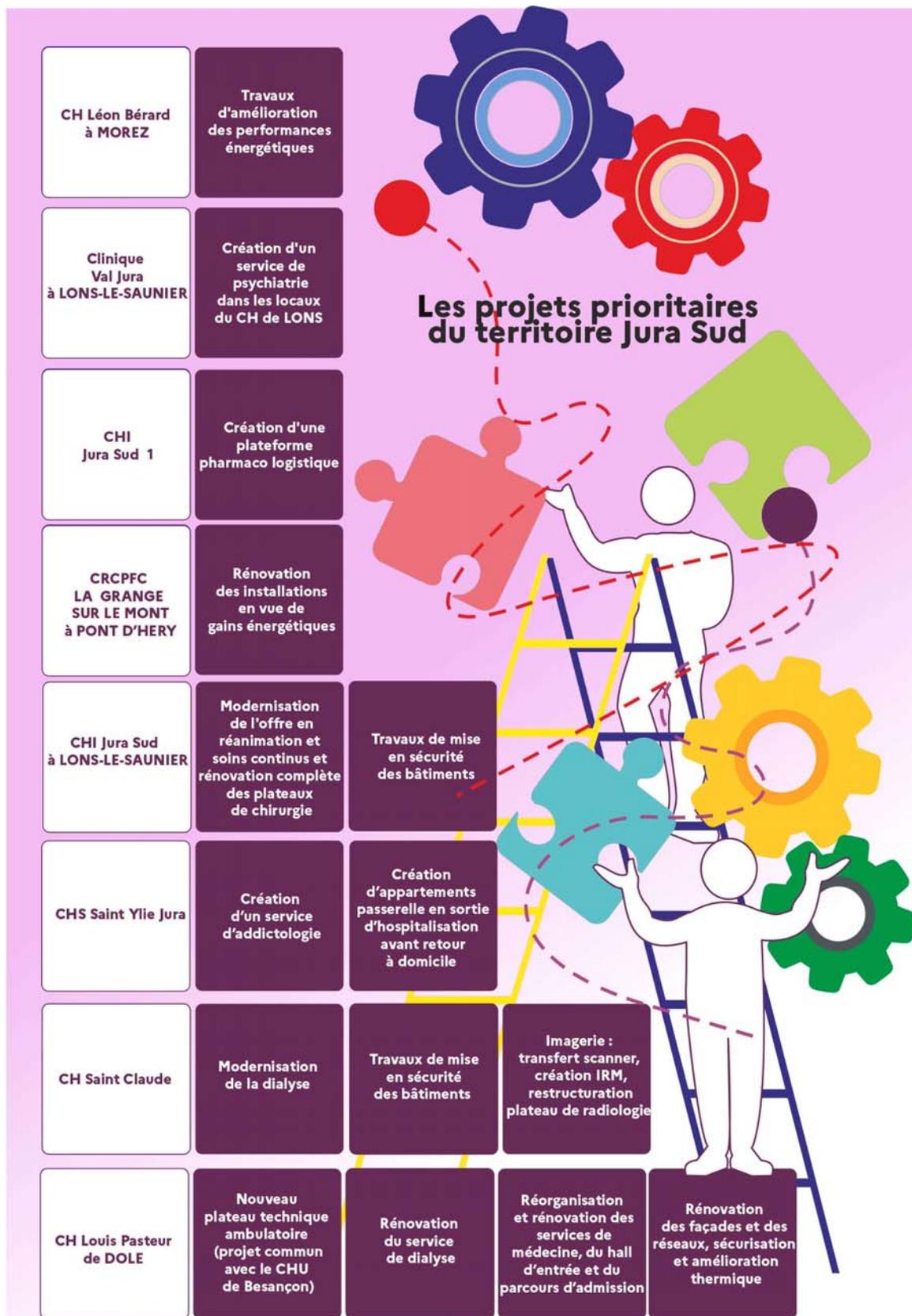
#### Chiffres clés

Séjour investissement volet 1 et 2 : **75 M€**

Au total, les aides du SEGUR volet 1 et volet 2 se répartissent comme suit :

Montant des aides Investissements du quotidien 2021 en **4 368 M€** Montant des aides SEGUR + FEDER : **70 976 M€** (Hors investissements du quotidien)

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

### 6.3.3 Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

#### Chiffres clés

En 2021,  
**300 dossiers** de demandes d'autorisation de travaux sur les établissements recevant du public (ERP) ;  
**44 commissions d'accessibilité** organisées ;  
**4 sessions d'information** territoriales et 1 session de formation des acteurs locaux (2 jours).

**L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient publics ou privés, participe à la construction d'une société plus inclusive.**

Pour accompagner les collectivités dans cette transition, les services de l'État accompagnent les élus dans la traduction des politiques publiques en lien avec l'accessibilité.

Aux côtés des partenaires (représentants des associations des personnes à mobilité réduite, SDIS, chambre des métiers, DDETSPP, association PME...), la DDT assure des missions d'animation, de conseil aux collectivités, d'instruction de dossiers, de formation dédiée aux services instructeurs externes ainsi que l'organisation des commissions d'accessibilité.

En 2021, la mission de suivi du dispositif d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a permis de solliciter plus de 110 gestionnaires d'ERPs concernés par un Ad'Ap de patrimoine, et, ainsi, d'apprécier le respect des calendriers relatifs à l'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

